



DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

FOURNITURES DE SEMENCES DE CAJANUS

TABLE DES MATIÈRES

I.	Contexte et justification	2
II.	Objet de l'appel d'offres.....	2
III.	Composition de l'offre	2
IV.	Soumission	3
1.	<i>Les entreprises autorisées à soumissionner.....</i>	<i>3</i>
2.	<i>Dossiers de soumission.....</i>	<i>3</i>
3.	<i>Date limite de dépôt des soumissions</i>	<i>3</i>
4.	<i>Ouverture des dossiers de soumission.....</i>	<i>3</i>
5.	<i>Prix de la soumission</i>	<i>4</i>
6.	<i>Durée de validité de la soumission</i>	<i>4</i>
7.	<i>Analyse, évaluation et comparaison des soumissions</i>	<i>4</i>
V.	Spécification du marché	5
	Date et lieu de livraison.....	5

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique pour l'urgence, le projet AINA 2023, à travers le financement de l'USAID, recherche un (des) fournisseur(s) ou un centre de production de semences capables de remplir les conditions sollicitées par le projet.

I. Contexte et justification

Avec un PIB par habitant de 415 USD par an, Madagascar se trouve à la 161^{ème} place dans l'Indice de Développement Humain (IDH). Les chiffres sont encore plus bas dans la région d'Atsimo Andrefana où plus de 80% de la population sont des producteurs de subsistance, vivant presque exclusivement de l'agriculture pluviale.

Au niveau du district d'Ampanihy, le manque de semences pour s'engager dans des activités agricoles couplé à de faibles rendements en raison de la sécheresse récurrente était observé et se traduisait le plus souvent à des pertes de récolte résultant d'une infestation de ravageurs. De plus, la sécheresse a entraîné des semis tardifs et une réduction des superficies ensemencées pour toutes les cultures.

Face à cette situation, le projet AINA 2023 intervient au niveau des 05 communes de Maniry, Ankilimivory, Antaly, Beara, et Vohintany, à travers sa composante AGRICULTURE. Le projet vise à améliorer la résilience des ménages face aux chocs climatiques en encourageant l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au climat et ainsi, répondre à leurs besoins alimentaires.

Dans ce contexte, le projet AINA 2023 fournira des intrants agricoles améliorés et un soutien technique aux communautés affectées pour assurer une production durable au cours de la prochaine saison de croissance. Pour atteindre le résultat attendu #3 du projet, cet appui consiste à renforcer les capacités techniques des ménages bénéficiaires et octroyer un kit de démarrage de lot de semences de cajanus. Les semences doivent impérativement provenir de producteurs certifiés (SQD : Semences de Qualité Déclarée).

Cet appel d'offres est lancé pour identifier les fournisseurs potentiels capables de répondre à ces besoins selon les quantités et qualités voulues au niveau des lieux indiqués.

II. Objet de l'appel d'offres

La dotation des semences agricoles pour la campagne 2023-2024 a pour objectif d'encourager l'utilisation des pratiques agricoles intelligentes face au changement climatique et répondre aux besoins alimentaires des ménages. Plus précisément, il s'agit de renforcer leur capacité de production en offrant des semences certifiées et appropriées à leurs exploitations. Le présent Appel d'Offres a pour objet l'exécution, pour le compte d'ADRA AINA 2023 et selon les conditions du contrat et la spécification du marché, la fourniture de semences de Cajanus (pigeon peas).

III. Composition de l'offre

L'offre présentée par le soumissionnaire comprendra trois parties distinctes :

- Une offre technique
- Une offre financière
- Les échantillons à présenter au bureau ADRA Ampanihy

IV. Soumission

1. *Les entreprises autorisées à soumissionner*

Sont autorisées à participer au présent Appel d'Offres tous les fournisseurs ou producteurs de semences agricoles certifiés par le DRAEP et ayant une carte professionnelle adéquate, légalement constituée et en mesure de remplir les conditions d'attributions de marchés selon les lois en vigueur au moment de la publication.

2. *Dossiers de soumission*

L'offre comprendra obligatoirement les documents ci-dessous, dûment signés par le soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'un formulaire à remplir :

Au titre du dossier administratif général :

1. Une lettre attestant des qualités et des pouvoirs du signataire de l'offre
2. Le certificat de résidence du signataire de l'offre
3. Le quitus fiscal pour l'année en cours
4. Les copies certifiées conformes de la Carte d'Immatriculation Fiscale, du Numéro d'Identification Fiscale, de la Carte d'Immatriculation Statistique, à jour.
5. Le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) de l'entreprise
6. Une déclaration des expériences du fournisseur pour les 3 dernières années.
7. Une copie des certificats de germination des semences délivrée par le SOC

3. *Date limite de dépôt des soumissions*

Les documents physiques ne sont pas recevables dans le cadre du présent appel d'offres.

Les offres (protégées par un mot de passe) sont à envoyer par courrier électronique à l'adresse :

procurement@adra.mg, au plus tard le 11 mars 2024 à 12h00.

Le mot de passe sera envoyé uniquement à l'adresse : rapport@adra.mg avant la date limite.

La date limite de dépôt des soumissions pourra être reportée en publiant un amendement. Dans ce cas, tous les droits et obligations des soumissionnaires précédemment régis par la date limite initiale seront régis par la nouvelle date limite.

Toute soumission reçue après la date et l'heure limite de remise des soumissions sera renvoyée au soumissionnaire sans avoir été ouverte.

4. *Ouverture des dossiers de soumission*

L'ouverture des plis aura lieu au bureau national d'ADRA, en face EPP Ambatomaro – Antananarivo le lundi 12 Mars 2024. Elle sera effectuée par une commission d'ouverture des offres.

La commission d'ouverture des offres procède à l'ouverture des courriers électroniques, vérifie que les offres reçues sont conformes aux clauses administratives de l'appel d'offres et informe les parties présentes des noms des soumissionnaires et des montants des offres. Les offres sont paraphées et signées par les membres de la

commission d'ouverture des offres. Cette séance est sanctionnée par un procès-verbal signé par les parties présentes.

La commission d'ouverture des offres ne pourra pas statuer sur la conformité ou la non-conformité des offres lors de cette séance sauf sur les dossiers envoyés après la date limite et heure limite seront rejetés.

5. Prix de la soumission

L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que son offre sera impérativement calculée sur la base du devis quantitatif du dossier d'appel d'offres.

Le montant de sa soumission sera obtenu par application de ses propres prix unitaires aux quantités ainsi que le frais de transport jusqu'aux lieux de livraison.

Le prix de la soumission sera exprimé en TMP. Il appartient au soumissionnaire de faire la déclaration des impôts relatifs au marché auprès de l'Etat.

6. Durée de validité de la soumission

Les offres resteront valables et irrévocables pendant 60 jours à compter de la date limite fixée pour la remise des offres. Dans ce délai de 60 jours, les soumissionnaires seront informés par écrit de l'acceptation ou du rejet de leur offre.

Les conditions et les prix stipulés aux documents d'offres ne pourront donc pas être modifiés durant cette période de 60 jours.

Dans des circonstances exceptionnelles, il pourrait être demandé aux soumissionnaires de prolonger la période de validité pour une durée déterminée. Cette demande et les réponses des soumissionnaires se feront par écrit. Un soumissionnaire peut refuser d'accepter la requête sans conséquence sur la soumission. Un soumissionnaire qui a accepté la requête ne pourra pas demander et ne sera pas autorisé à modifier son offre.

Les prix unitaires inscrits sont fermes et non susceptibles de révision.

Les offres seront exprimées en Ariary (MGA) qui sera également la monnaie de paiement, inscrites en chiffres et en lettres.

Les offres physiques ne sont pas recevables dans le cadre du présent appel d'offres.

7. Analyse, évaluation et comparaison des soumissions

Une commission au sein de l'ADRA procédera à l'analyse, l'évaluation et au classement des offres avant d'attribuer le marché aux soumissionnaires les mieux-disants.

Le résultat de l'appel d'Offres ne deviendra définitif qu'après vérification détaillée par la commission d'examen des offres.

En cas de discordance entre les documents présentés et les modèles du Dossier d'Appel d'Offres, ces derniers seront les seuls considérés comme valables.

V. Spécification du marché

La passation des marchés sera conduite par un Appel d'Offres ouvert avec une publication nationale.

La fourniture des semences de cajanus est regroupée en un seul lot.

La quantité des semences se résume par le tableau ci-dessous :

Désignation	Quantité par bénéficiaires (Mis en sac)	Unité	Quantité total KG	Type de semence	Observation
Cajanus (pigeon peas)	10	Kg	55 940	SQD	Livré en petit sac plastique de 10 kg, semence certifiée par SOC, variété Maintso

Date et lieu de livraison

Le lieu et la date probable de livraison sont détaillés par le tableau ci-après :

Désignation	Date de la livraison	Lieux	Observation
Cajanus (pigeon peas)	25 Mars 2024	Bureau ADRA Ampanihy (magasin de stockage)	